

Date rédaction	01/2025	Lieu	Bureau du port	Version	V1	
Rédacteur	Sonia Raoult	Date réunion	15/11/2024			
Prénom et nom		Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire						
M. Yvan Taillebois	Président			x		
Représentants du concessionnaire						
M. Damien Pillon	Titulaire			x		
M. Daniel Denis	Titulaire			x		
Mme Frédérique Boury	Suppléante				x	
M. Olivier Lemaïgnen	Suppléant			x		
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue						
M. Gilbert Doucet	Titulaire			x		
Mme Irène Puig	Suppléante			x		
Représentants personnels du concessionnaire						
M. Florent Duloir	Titulaire				x	
M. Vincent Pinatel	Suppléant			x		
Représentants personnel gestion des ports						
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x		
M. Arnaud Leroux	Suppléant			x		
Représentant de l'activité pêche						
M. Mickaël Hubert	Titulaire				x	
M. Romain Lanéele	Titulaire				x	
M. Frédéric Régnier	Titulaire			x		
M. Joffrey Lefèvre	Suppléant				x	
M. Nicolas Lehot	Suppléant				x	
Représentants de l'activité plaisance						
M. Lucien Poirot	Titulaire			x		
M. Jean Riby	Titulaire			x		
M. Georges Courtay	Titulaire			x		
M. Claude Santerre	Titulaire				x	
M. Bernard Mottier	Titulaire			x		
M. Philippe Levreux					x	
M. François Taille	Suppléant				x	
Mme Jeanine Conraud	Suppléante				x	
M. Michel Traisnel	Suppléant				x	
Représentants de l'activité commerce						
M. Eric Jacob	Titulaire				x	
M. Yves Picot	Suppléant			x		
Autres participants						
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports				x	

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni le 15 novembre 2024, au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** souhaite la bienvenue aux membres présents puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Il est constaté que le quorum est atteint.

M. Leteissier s'étonne de la présence de M. Poirot qui ne possède plus de bateau dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue et qui ne peut donc plus siéger en tant que représentant des plaisanciers.

M. Poireau l'informe qu'il est venu car il a reçu une convocation mais confirme qu'il ne possède plus de bateau.

M. Leteissier répond qu'il a été convoqué car il n'a pas envoyé de courrier de démission du conseil portuaire au Département, ce qu'il aurait dû faire. La mise à jour des membres du CLUPP n'est faite qu'une fois par an donc elle n'est forcément pas à jour à tout instant.

M. Courtay indique qu'au regard du faible nombre de participants prévisibles, il a demandé à **M. Poirot** de venir.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 21 JUIN 2024

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Courtay remercie pour la prise en compte des corrections apportées mais s'interroge sur la demande de M. Duloir « sanitaires ouverts l'hiver » et indique qu'il a écouté l'enregistrement du précédent conseil portuaire que les représentants des plaisanciers ont fait.

M. Gautier interrompt la séance et demande si la présente séance est enregistrée et devant la réponse positive des représentants des plaisanciers, demande à ce que l'enregistrement soit arrêté immédiatement.

Il demande également confirmation que les séances précédentes étaient enregistrées comme le laisse à penser son propos le courriel qu'il a adressé à M. Duloir.

M. Courtay confirme que les séances précédentes étaient bien enregistrées.

M. Taillebois informe Mr Courtay que c'est illégal et interdit sans l'accord des membres présents.

M. Pillon demande la démission de M. Courtay sur le champ.

M. Taillebois informe que pour enregistrer une séance il faut demander l'accord des personnes présentes.

M. Gautier signale à M. Courtay que son comportement n'est pas digne d'une personne de confiance, et qu'à priori ce n'est pas la première fois qu'il enregistre les conseils portuaires à l'insu de ses membres.

M. Courtay précise qu'en l'occurrence ce n'est pas lui qui a enregistré le précédent conseil portuaire puisqu'il était absent à cette séance.

M. Gautier demande à **M. Poirot** si c'est lui qui a enregistré la réunion.

M. Poirot répond que ce n'est pas lui.

M. Gautier mentionne que cela n'est pas le chemin d'un travail en confiance.

M. Taillebois ajoute qu'on est là pour faire avancer les choses sur le port et qu'il faut avancer en confiance.

MM. Denis, et Lemaigen confirment les propos de **MM. Taillebois, Pillon et Gautier**.

M. Gautier précise qu'il va demander au service juridique du Département la suite à donner à cette affaire.

Reprise de séance :

M. Lemaigen souligne que la SPL déplore plusieurs incivilités sur les sanitaires de la Marina qui ont été laissés partiellement ouverts cet hiver, à la demande des plaisanciers. Des personnes bloquent la porte avec du papier ou sabote le vérin de fermeture.

Il indique que si ces incivilités ne cessent pas, les sanitaires seront de nouveau fermés.

Il mentionne que ces incivilités sont faites par des usagers du port qui dispose d'un badge d'accès.

Il précise enfin que si un seul badge est distribué par bateau, il est possible de le dupliquer sur les téléphones portables.

M. Courtay mentionne que cela créerait un problème puisque cela fermerait aussi le sanitaire PMR.

M. Pinatel répond que les sanitaires publics resteraient ouverts et qu'ils sont PMR.

II - RAPPORT D'ACTIVITE PARTIEL 2024 :

M. Leteissier présente le rapport partiel d'activité 2024, et invite le concessionnaire à faire les commentaires sur celui-ci.

Port de pêche :

Nombre de navires professionnels à l'année : **28** (30 en 2023)

Nombre de navires professionnels de passage : **4** (4 en 2023)

Port de commerce :

65 000 passages effectués entre Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024. (72 900 en 2023) soit une baisse de 10 %

Port de Plaisance :

Nombre de navires visiteurs : 1 705 (1 682 en 2023) :

- France : **866** navires
- Pays-Bas : **230** navires
- Belgique : **111** navires
- Allemagne : **75** navires
- Royaume-Uni : **380** navires
- Autres : **43** navires

Nombres de nuitées visiteurs : 4 519 (4 644 en 2023) :

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE rapport partiel

	2023 (au 01/10/23)	2024 (au 01/10/24)	% 2023/2024
TOTAL NAVIRES	1 682	1 705	1,37 %
France	970	866	- 10,72 %
Royaume Uni	305	380	24,59 %
Pays Bas	194	230	18,56 %
Allemagne	72	75	4,17 %
Belgique	89	111	24,72 %
Autres	52	43	- 17,31 %



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE rapport partiel 2024

	2023 (au 01/10/23)	2024 (au 01/10/24)	% 2023/2024
TOTAL nombre de nuitées	4 644	4 519	- 2,69 %
France	2 846	2 433	- 14,51 %
Royaume Uni	685	943	- 37,66 %
Pays Bas	568	566	- 0,5 %
Allemagne	204	201	- 1,47 %
Belgique	188	265	40,96 %
Autres	153	111	- 27,45 %

Le concessionnaire est invité à faire un bilan de la saison estivale 2024



M. Pinatel précise que la saison 2024 a été très différente de la saison 2023. Le mois de juin a été très bon et qu'il y a une corrélation avec le 80^{ème} anniversaire du débarquement (le dernier très bon mois de juin remontait à il y a 10 ans). Il indique que les plaisanciers anglais sont de retour sans doute en partie en raison de l'assouplissement des formalités douanières. Il indique enfin que qu'il y a eu une nette baisse de la fréquentation des plaisanciers français sur la première quinzaine de juillet.

M. Courtay indique que la société Cotentin Nautic devait changer son moyen de levage et demande où en est ce dossier.

M. Lemaigen répond que Cotentin Nautic a trouvé un élévateur mais que la SPL des ports est en attente des éléments techniques de ce nouveau moyen afin de vérifier sa conformité.

M. Courtay mentionne que le restaurant La Marina réduit ses horaires d'ouverture en haute saison et en basse saison et demande si les horaires demeurent conformes aux engagements de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) qui leur a été délivrée.

M. Lemaigen lui répond que ce n'est pas une délégation de service public et que la SPL des ports ne peut pas s'ingérer dans le fonctionnement du restaurant.

M. Riby ajoute que les horaires ne sont pas du tout réguliers et que les visiteurs cherchent souvent un endroit pour se restaurer et se désaltérer et que c'est un véritable problème, y compris en haute saison.

M. Doucet confirme qu'il reçoit des mails à la mairie de personnes déplorant le manque de possibilité de restauration à certaines périodes ou certains jours.

M. Régnier trouve dommage que des visiteurs, touristes ou plaisanciers, ne trouvent pas de restaurants ouverts certains jours.

M. Lemaigen répond qu'il va vérifier les éléments mentionnés dans l'AOT.

III - POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux et investissements réalisés en 2024 :

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE TRAVAUX 2024	
<u>Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2024</u>	
SAINT VAAST LA HOUGUE	Montant HT
- installation d'une cuve de stockage d'eau de pluie enterrée pour les sanitaires	27 827 €
- reprise maçonnerie jetée feu vert (tranche 2)	47 480 €
- changement table de piquenique	3 550 €
- échelle et organeaux grande jetée	4 473 €
- changement platelages pontons B et C (travaux sept 2024)	40 503 €
- acquisition d'un semi-rigide à propulsion électrique	47 249,16 €
- changement anodes	/
- modification réverbères passage en LED	/
- changement tuyaux carburant plaisance	7 690 €
- révision décennale vérin porte	8 780 €





M. Lemaigen expose les travaux effectués.

M. Régnier mentionne qu'il n'y a pas de nouvelle échelle sur la jetée du feu rouge et que les travaux de désenvasement du chenal ont engendré un amas de sédiments au pied de la jetée. Cela va poser problème avec l'arrivée prochaine d'un bateau de pêche avec un tirant d'eau plus important.

M. Lemaigen répond que l'échelle a été réceptionnée par le bureau du port et que la SPL est en attente des crampes pour la poser. Cela sera fait dès réception de ces éléments manquants.

M. Courtay indique que les platelages des pontons B et C ne sont pas changés.

M. Lemaigen répond que les platelages ont été livrés et que leur pose est conditionnée au plan de charge des agents. Ils seront changés avant la saison prochaine.

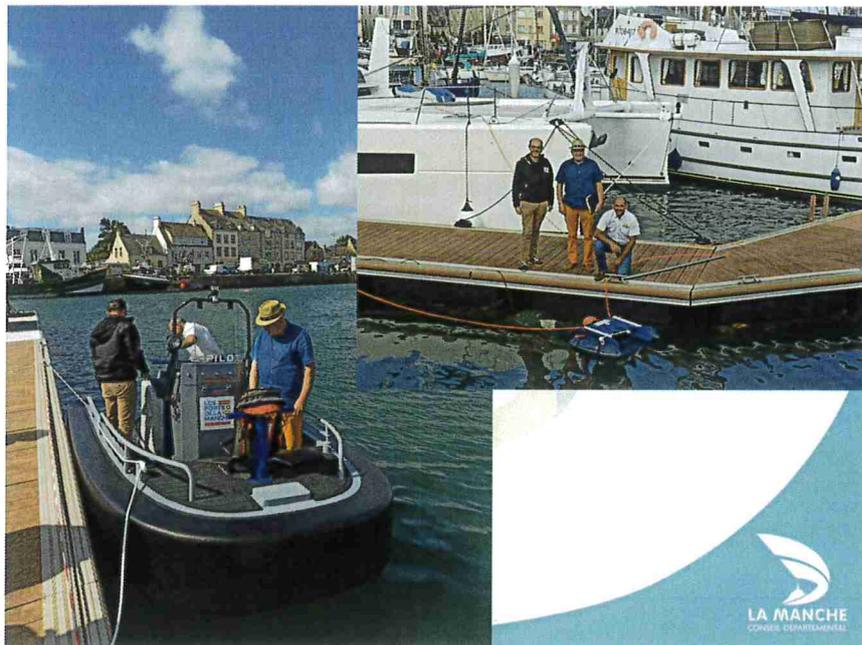
M. Doucet mentionne un problème d'éclairage sur le parking de la Marina.

M. Lemaigen répond l'équipement des luminaires par ampoules à leds est en cours d'étude.

MM. Doucet et Reigner confirment que cette zone est très sombre.

M. Lemaigen en prend note.

M. Lemaigen précise par ailleurs que le bateau de service électrique a été livré et qu'il est en cours d'agrément division 222 et que le robot de collecte des déchets a également été livré et qu'il est déplacé dans le port en fonction des besoins.



- Travaux et investissements prévus en 2025 :

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE TRAVAUX 2024

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2025

SAINT VAAST LA HOUGUE	Montant HT
- reprise maçonnerie du feu vert (3ème tranche)	50 000 €
- aire de carénage pêche + citerne	60 000 €
- élargissement ponton B	20 000 €
- campagne anodes	15 000 €
TOTAL	145 000 €



M. Régnier met en avant le problème des tins qui n'ont pas été mis à l'aplomb sur le quai ouest de la cale du chantier naval en raison du fruit du quai et qui renvoient les bateaux au pied. Cela ne permet pas de caréner sur la partie en pente.

M. Lemaigen précise qu'une réunion technique aura lieu avec les pêcheurs pour valider la solution technique de carénage avec récupération des effluents. À ce jour, la solution consistant en un pompage des effluents vers une citerne et un transfert de ces effluents vers les équipements de traitement de la zone technique est privilégiée.

M. Régnier demande un espace de stockage pour les matériels de pêche car les pêcheurs ne peuvent plus vivre que de la pêche à la coquille Saint-Jacques et qu'ils investissent tous dans des engins de plus en plus gros. Cela pose des problèmes de sécurité. Il mentionne que le dernier chalut acheté mesure 44 mètres de long.

M. Doucet répond que les lieux disponibles sont très rares et qu'il est en recherche de lieux en fonction des contraintes réglementaires. Un terrain a été identifié et la mairie est en attente d'une estimation du service des domaines. La commune pourrait exercer son droit de préemption sur ce terrain. Le terrain serait organisé avec un espace personnel par bateau sous sa responsabilité.

M. Régnier indique que l'emplacement idéal serait l'espace situé entre la jetée du feu rouge et la jetée du chantier naval.

M. Doucet répond que cette solution avait été étudiée en 2010 mais que le coût s'élevait à 6 M€ à l'époque. Il y avait aussi une grande interrogation sur l'impact que pourrait provoquer cette zone sur l'agitation dans le chenal et dans le port.

M. Régnier insiste sur le fait que c'est compliqué de travailler à certaines périodes et qu'il y a besoin de place.

M. Gautier pense qu'il faudrait revoir la gestion du stationnement.

IV- BUDGET : PREVISIONNEL 2025

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2025.

BUDGET PREVISIONNEL 2025	2024	%	2025	%
PRODUITS				
<i>Vente de marchandises</i>	1 075 000	52 %	1 075 000	51 %
<i>Prestations vendues</i>	1 011 000	48 %	1 032 415	49 %
Chiffre d'affaires	2 086 000	100 %	2 107 415	100 %
Transferts de charges				
<i>Reprises sur provisions</i>	50 000	2 %	30 000	1 %
<i>Autres produits d'exploitation</i>	/	/	/	/
Total des produits d'exploitation	2 136 000	102 %	2 137 415	101 %
CONSOMMATIONS				
Achat de marchandises	989 000	47 %	989 000	47 %
<i>Achats effectués de matières</i>	/	/	/	/
<i>Fournitures consommables</i>	108 600	5 %	108 600	5 %
<i>Services extérieurs</i>	199 400	10 %	259 400	12 %
Charges externes	308 000	15 %	368 000	17 %
Impôts taxes.	100 000	5 %	100 300	5 %
<i>Salaires bruts salariés</i>	240 000	12 %	273 000	13 %
<i>Charges sociales salariés</i>	96 484	5 %	104 098	5 %
<i>Autres charges de personnel</i>	-12 800	-1 %	3 000	0 %
Charges de personnel	323 684	16 %	380 098	18 %
<i>Dotations amortissements</i>	182 920	9 %	177 120	8 %
<i>Dotations aux provisions</i>	105 000	5 %	/	/
<i>Autres charges d'exploitation</i>	83 500	4 %	82 500	4 %
Total des charges d'exploitation	2 092 104	100 %	2 097 018	100 %
Résultat d'exploitation	43 896	2 %	40 397	2 %

BUDGET : PREVISIONNEL 2025				
	2024	%	2025	%
Résultat d'exploitation	43 896	2 %	40 397	2 %
PRODUITS				
<i>Produits financiers</i>	2 000	0 %	2 000	0 %
<i>(Intérêts financiers)</i>				
<i>Charges financières</i>	21 410	1 %	- 18 690	1 %
<i>(Intérêts sur emprunts)</i>				
Résultat financier	-19 410	-1 %	- 16 690	-1 %
Résultat courant	24 486	1 %	23 707	1 %
<i>Produits exceptionnels</i>	5 618	0%	7 168	0 %
Résultat exceptionnel	5 618	0%	7 168	0%
Résultat de l'exercice	30 104	1 %	30 875	1 %
Capacité d'autofinancement	BP 2024		BP 2025	
Résultat de l'exercice	30 104		30 875	
+ Dotations aux amortissements	182 920		177 120	
+ Dotations aux provisions	105 000		/	
- Reprises sur provisions	50 000		30 000	
- Subvention virées au résultat	2 968		4 168	
Capacité d'autofinancement	265 056		173 827	

BUDGET : PREVISIONNEL 2025

Investissement	BP 2024	BP 2025
Immobilisations corporelles	102 600	80 000
ACTION TRANSITION ECOL	87 600	/
2024 - Semi rigide propulsionélec	51 000	/
2024 - Cuve stockage eau de pluie (sanit)	26 800	/
2024 - Réverbères Led	9 800	/
2025 - Aide carénage pêche + citerne	/	60 000
HORS ACTION TRANSITION ECOL	15 000	20 000
2024 - Mobilier pique-nique	5 000	/
2024 - Echelles et organeaux	10 000	/
2025 - Elargissement ponton B	/	20 000
Total des investissements à réaliser	102 600	80 000
Immobilisations existantes	1 791 692	1 894 292
Total des immobilisations	1 894 292	1 974 292



M. Courtay mentionne que le compte prévisionnel 2024 est très éloigné de la réalité au contraire de l'atterrissage auparavant fourni.

Il demande si des provisions sont effectuées pour la dragage. Il mentionne qu'elles ont disparu en 2024 et 2025 et que des frais de service de dragage sont apparus.

M. Lemaigen répond que les provisions réalisées sur les précédents exercices ont été rejetées par les services fiscaux. Cela démontre que l'on ne peut pas provisionner comme on le souhaite et comme le voudraient les représentants des plaisanciers.

Il explique en complément que les provisions ne peuvent être inscrites que si les prestations sont réalisées par une entreprise extérieure. La SPL des ports ayant fait construire une drague, les travaux de dragage seront désormais réalisés en régie. Les frais communs seront affectés à l'ensemble des ports mais chaque port participera aux frais de dragage opérationnel à hauteur de la contribution de la drague.

Il mentionne enfin que la drague interviendra d'abord à Barneville-Carteret puis ira à Granville avant de venir draguer le port de Saint-Vaast-la-Hougue le dernier hiver avant la fin de l'autorisation environnementale.

M. Poirot affirme que selon le Code des ports, les membres du conseil portuaire doivent avoir un point sur le budget en cours.

M. Lemaigen répond qu'il n'y a pas d'obligation de présenter le budget en cours en détail puisque les comptes ne sont pas arrêtés et que les éléments présentés sont ceux les plus à jour et que ce sont ceux qui ont été validés en conseil d'administration de la SPL.

M. Gautier confirme que l'on ne peut pas donner de comptes étant donné que l'année n'est pas terminée.

M. Courtay mentionne que les dépenses annexes ne sont pas provisionnées.

M. Lemaigen répond qu'il n'est pas encore nécessaire de provisionner ces dépenses à ce stade.

M. Courtay s'interroge sur le poste de 15 000 € prévu pour le changement d'anodes au BP 2025 alors qu'il était déjà prévu en 2024.

M. Leteissier répond que cette dépense était prévue au budget prévisionnel 2024 mais qu'elle n'a pas été réalisée et qu'il est donc logique qu'elle soit réinscrite en 2025.

M. Courtay note une ligne de 8000 € pour un vérin et demande s'il s'agit d'un vérin supplémentaire.

M. Lemaignan répond qu'un vérin coûte au moins le double de cette somme.

M. Courtay demande des explications sur la ligne IC RH.

M. Lemaignan explique que ces frais sont liés à une indemnité suite au départ d'un collaborateur. Il s'agit principalement de congés non pris à payer.

Il indique que cette somme est budgétée sur 2025 mais qu'elle s'est produite en 2024 et qu'elle apparaîtra sur l'exécuté 2024. Il explique que l'on ne connaît pas toujours en début d'année les départs qui vont intervenir au cours de l'année.

M. Pillon confirme que l'on ne peut pas anticiper ces événements.

M. Courtay demande si l'agent qui est parti va être remplacé.

M. Lemaignan répond qu'aucune fiche de poste pour son remplacement n'a été lancée.

M. Courtay note une incohérence puisqu'il y a plus de dépense alors qu'il y a eu un agent en moins pendant 8 mois.

M. Lemaignan répond qu'il s'agit du chiffre du prévisionnel et non de l'exécuté.

M. Courtay demande un état de l'évolution des provisions.

M. Lemaignan répond que cette discussion est à mener lors de la présentation du budget exécuté.

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2024.

Les membres du conseil portuaire valident le budget prévisionnel 2025. Il est adopté avec **1 voix** contre et 2 abstentions.

V - TARIFS PORTUAIRES

M. Leteissier présente les tarifs portuaires 2025. Il informe que la grille tarifaire 2025 est construite sur la base des indexations prévues au contrat de concession confiés à la SPL des ports de la Manche par le Département. Cette indexation engendre une augmentation moyenne des tarifs de 2,15 % par rapport à 2024.

M. Courtay note que les tarifs de grutage ont augmenté de 2,5% et demande s'il est possible que cette augmentation soit homogène avec celle de la SPL.

M. Lemaignan répond qu'il va voir si l'augmentation des tarifs de grutage peut être plafonnée.

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2025. Les tarifs sont validés avec 1 abstention.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Régnier demande une signalisation mentionnant que le stationnement des voitures le long des quais est sous la responsabilité des automobilistes.

Il poursuit en mentionnant que la puissance électrique délivrée est insuffisante et que le courant saute régulièrement.

Il mentionne que le débit d'eau est également insuffisant lorsque plusieurs bateaux s'avitailent en eau en même temps.

M. Doucet mentionne qu'il y a de plus en plus de plongeurs à marée haute dans le chenal d'accès au port et que c'est une pratique extrêmement dangereuse.

M. Leteissier confirme que la pratique de la plongée sous-marine est interdite dans le chenal.

M. Riby demande le fonctionnement des places à quai près de la passerelle.

M. Pinatel explique qu'en attendant une place définitive sur un ponton à l'année, les bateaux les plus petits pouvaient bénéficier d'une place à cet endroit. Dès que c'est son tour dans la liste d'attente, elle bénéficie d'une place normale sur ponton.

M. Doucet indique que la SNSM demande la réouverture du blockhaus pour en faire un lieu de stockage (2 pièces de 21m chacune). Un accès sera ouvert pour vérifier la faisabilité du projet. Si le projet est poursuivi, une demande d'autorisation sera à adresser au Département et à la DRAC. Le blockhaus est situé hors concession mais à l'intérieur des limites portuaires.

M. Courtay demande s'il va y avoir un CLUPPP pour renouveler les démissionnaires ou les partants.

M. Leteissier indique qu'il interrogera les membres du CLUPP pour organiser une élection partielle pour remplacer les postes vacants. Le mandat actuel se termine le 31 décembre 2026.

M. Picot indique qu'il y a une étude pour améliorer la signalisation vers les cales d'embarquement vers Tatihou à marée basse et à marée haute. Il y aurait une signalisation verticale (panneaux) et une signalisation horizontale (marquage).

M. Gautier informe que cela a déjà été demandé mais que c'est relativement cher.

M. Lemaigen demande l'avenir du panneau 4x3 à l'entrée nord du port.

M. Doucet répond qu'il s'agissait d'un panneau provisoire posé en 2008 et qu'il s'est dégradé.

M. Lemaigen demande l'utilisation de supports plus durables dans le temps de type dibon.

M. Mottier représentant SNSM remercie la SPL et les plaisanciers pour les dons ce qui vont permettre de financer quelques les travaux dont un propulseur d'étrave. Il remercie également la municipalité.

M. Poirot fait remarquer qu'il y a un problème avec la barrière du parking plaisance. Elle se bloque.

M. Pinatel répond que le port est en attente de nouvelles cartes électroniques.

M. Gautier remercie l'assemblée et lève la séance.

Saint-Lô, le 21 janvier 2025
Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois